

Veillez envoyer ces renseignements par courrier électronique en **format PDF** à Mailbox.CSOAPVendor@cibc.com ou par la poste à :

Comptes fournisseurs CIBC, à l'attention de : Directeur, Comptes fournisseurs
750 Lawrence Ave. West , E-8
Toronto (Ontario) M6A 1B8 CANADA

Si vous, le « fournisseur », recevez un paiement TLV par erreur ou si la Banque CIBC remarque une erreur, le fournisseur accepte d'aviser la Banque CIBC et de retourner les fonds au complet dans les 48 heures suivant la réception, et ce, sans litige. Après 48 heures, des intérêts s'appliquent si les fonds ne sont pas retournés en entier. Si le fournisseur ne rembourse pas les fonds, alors en plus d'autres recours, la Banque CIBC peut prélever ces fonds sur toute somme qu'elle doit au fournisseur. Pour assurer l'intégrité de la comptabilité, vous acceptez de ne pas utiliser ces fonds pour contrebalancer d'autres dettes que doit votre entreprise. Votre contrat avec la Banque CIBC ou la loi applicable formeront le processus de soumission à un autre palier d'intervention si un litige survient concernant les fonds transférés de manière incorrecte.

REPLIE PAR : _____ TITRE : _____

SIGNATURE* : _____ DATE : _____

*L'approbateur doit être un signataire autorisé valide de l'entreprise.